

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Adresse mairie : Migliacciaru, BP 45, 20243 Prunelli-di-Fium'Orbu

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I. Définition d'un risque majeur | 3 |
| II. Présentation de la commune..... | 4 |
| III. Risques inondation/submersion | 6 |
| IV. Risque feu de forêt | 15 |
| V. Risque mouvement de terrain..... | 19 |
| VI. Risque tempête | 23 |
| VII. Risque sismique..... | 25 |
| VIII. Risque lié à l'amiante environnemental | 28 |
| IX. Risque de rupture de barrage..... | 31 |
| X. Risque transport de Marchandises Dangereuses (TMD) | 35 |
| XI. Risque pollution marine | 42 |
| XII. Risque lié à une atteinte au réseau d'eau potable | 44 |
| XIII. Risque tsunami | 46 |
| XIV. Table des figures..... | 48 |

INTRODUCTION

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, et de vacances. C'est un droit inscrit dans le code de l'environnement et notamment dans son article L 125-2 modifié par le décret 2004-554 du 9 juin 2004 : « Les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. ».

Un risque majeur est la conjonction en un même lieu d'un aléa et d'un enjeu. On appelle **aléa** la possibilité d'apparition d'un phénomène ou événement. Les **enjeux** sont les personnes et les biens susceptibles d'être affectés par les conséquences de cet événement. On distingue deux types de risques majeurs : les risques naturels et les risques technologiques.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 a précisé le contenu et la forme des informations auxquelles tout citoyen a droit :

- le Préfet établit le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) ;
- le Maire établit le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs).



I. Définition d'un risque majeur

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologiques dont les effets peuvent porter atteinte à des individus, des biens mais également à l'environnement. Ces risques majeurs se caractérisent par un dépassement des capacités de réactions et d'organisation de la commune. Ils peuvent provoqués des effets néfastes sur les humains, les matériels et l'environnement. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces risques.

Les risques majeurs sont caractérisés par : une **faible fréquence** et une **forte gravité**, provoquant des dommages humains, matériels et environnementaux.

L'existence d'un risque majeur provient de :

- La présence d'un événement (aléa), défini par la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique d'occurrence et d'intensité donnée ;
- L'existence d'enjeux, représenté par l'ensemble des personnes ou des biens ayant une valeur monétaire ou non monétaire pouvant être affectés par l'aléa. Cela prend également en compte l'existence de zones naturelles ;
- La vulnérabilité de ces enjeux.

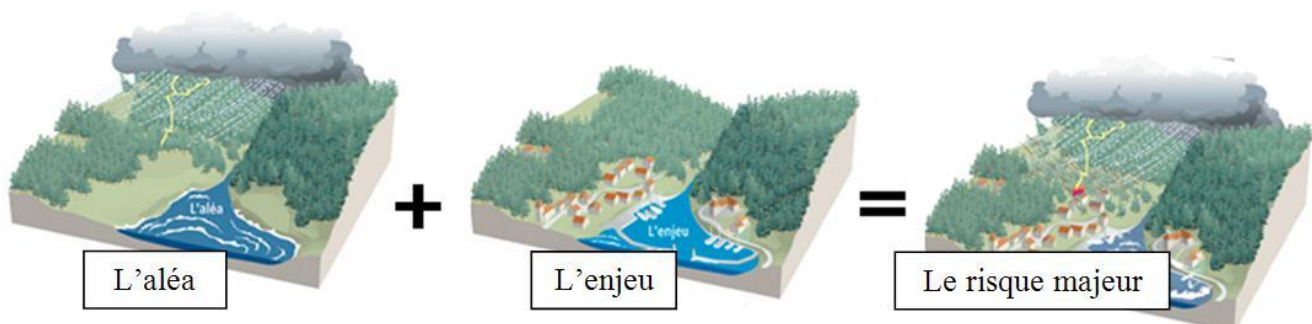


Figure 1 : illustration d'un risque majeur, source Oree.org

II. Présentation de la commune

Le village de Prunelli-Di-Fiumorbo est situé sur la côte Est de la Corse, à 102 kilomètres de Bastia et à 68 kilomètres de Porto-Vecchio, reliés par la RT10. La commune est répartie sur une superficie de 37,41 kilomètres carrés, long de 10 kilomètres d'Est en Ouest. Bordée par le fleuve Fium'Orbu au nord et le fleuve Abbatescu au sud, la commune de Prunelli di Fiumorbu se déploie de la montagne jusqu'à la mer. La majeure partie du territoire communal s'étend sur une vaste plaine organisée en plusieurs hameaux dont ceux Prunelli village, Agnatellu, Abbazia, Querciolu, Morta, Migliacciaru, Casamozza, Petraghjolu, Chiarata, Volta, Pardisole et Marfisola. Le village historique de Prunelli est situé en hauteur (583 mètres d'altitude) sur un promontoire dominant la plaine.

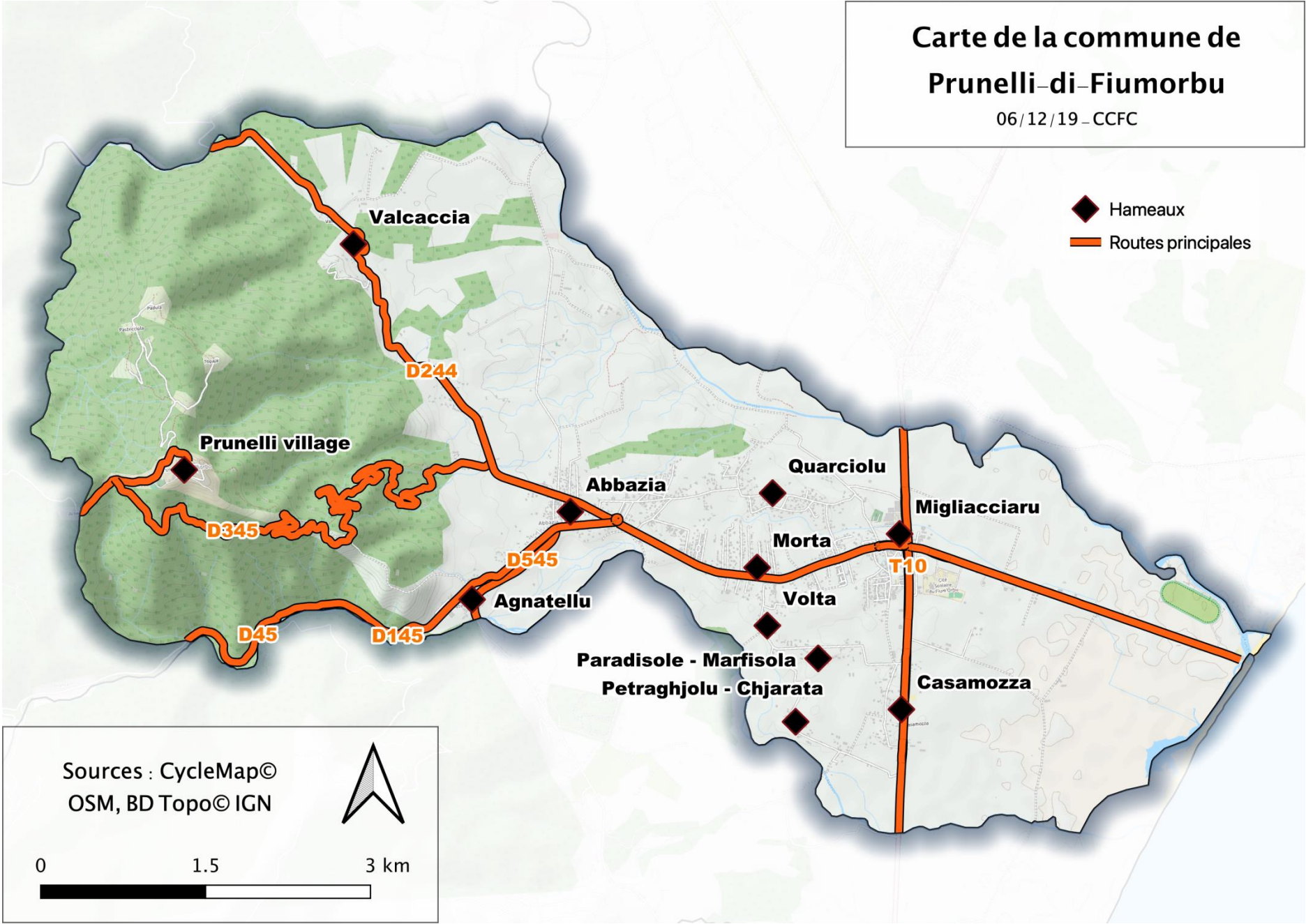
La commune de Prunelli-Di-Fiumorbo est soumise aux risques suivants :

- **Inondation/submersion marine ;**
- **Feu de forêt ;**
- **Mouvement de terrain ;**
- **Tempête ;**
- **Séisme ;**
- **Amiante ;**
- **Rupture de barrage ;**
- **Transport de marchandises dangereuses (TMD) ;**
- **Pollution marine ;**
- **Tsunami.**

Carte de la commune de Prunelli-di-Fiumorbu

06/12/19 - CCFC

- ◆ Hameaux
- Routes principales



Sources : CycleMap©
OSM, BD Topo© IGN



0 1.5 3 km

III. Risques inondation/submersion

A- Définition

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine, etc.), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. Une crue correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en m³/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

On distingue quatre types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations ;
- la submersion marine dans les zones littorales et les estuaires résultant de la conjonction de la crue du fleuve, de fortes marées et de situations dépressionnaires.

Une submersion marine est une inondation temporaire, de quelques heures à quelques jours, de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques défavorables.

B-Conséquences et enjeux

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistantes pour des phénomènes rapides. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès. L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, réseaux, etc.) sont aussi importants que les dommages directs. Les enjeux peuvent être de différentes natures. Selon leur nature, les enjeux sont localisés différemment. Les enjeux relatifs à la santé humaine et à l'activité économiques sont surtout situés dans les agglomérations ou leur périphérie. Les enjeux relatifs à l'environnement sont principalement situés dans les zones naturelles et forestières. Les enjeux liés au patrimoine culturel sont présents sur l'ensemble du territoire de par leur diversité.

C-Situation locale

La commune de Prunelli-Di-Fiumorbo est une région constituée essentiellement d'une plaine. Plusieurs cours d'eau sont donc concernés par le risque inondation/crue torrentielle : le fleuve Fium'Orbu au Nord, le fleuve Abbatescu au Sud ainsi que la mer à l'Est.

La commune est concernée principalement par :

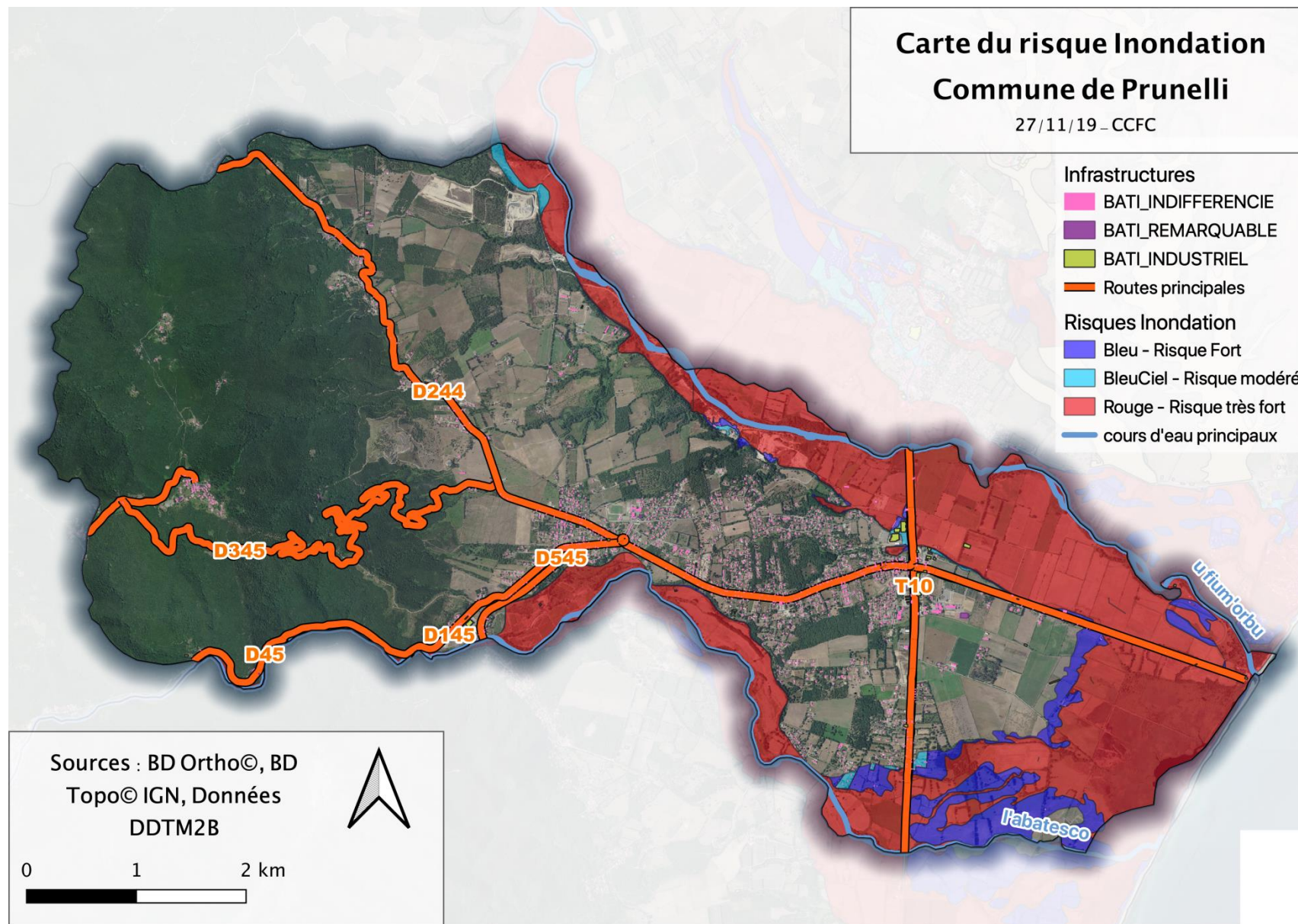
- **Les crues torrentielles** : le terme de crue torrentielle recouvre les débordements de rivières drainant un bassin versant suffisamment grand (plus de 30 km²) avec un temps de montée de la crue (durée) de quelques heures (< 12h) limitant de ce fait les possibilités d'annonce, de prévision et, en conséquence. Elles peuvent survenir ponctuellement à l'occasion d'épisodes orageux estivaux, ou affecter tout ou partie des fleuves lors d'épisode pluvieux méditerranéen généralisé en automne ou en hiver.
- **Le ruissellement urbain** : l'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings...) et la limitation de ces capacités d'infiltration par certaines pratiques culturelles accentuent le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.
- **Les submersions marines** : comme la majorité des littoraux européens, la Corse est sujette à une régression de son littoral due à des phénomènes naturels ou anthropiques qui ont des répercussions fortes sur les paysages et les activités balnéaires.



Figure 2: Inondation du 28/09/1992 – Trombes d'eau sur la plaine orientale (source : Nice-Matin, DREAL)

Les trois zones sur les cartographies suivantes (rouge/bleu foncé/bleu clair) sont déterminées à partir de la modélisation des hauteurs et vitesses de l'eau. Rouge : $V \geq 1\text{m/s}$ OU/ET $H \geq 1\text{m}$; Bleu foncé : $0,5 \leq V < 1\text{m/s}$ OU/ET $0,5 \leq H < 1\text{m}$; Bleu clair : $V < 0,5\text{m/s}$ et $H < 0,5$

D- Cartographie



Carte du risque Inondation Commune de Prunelli

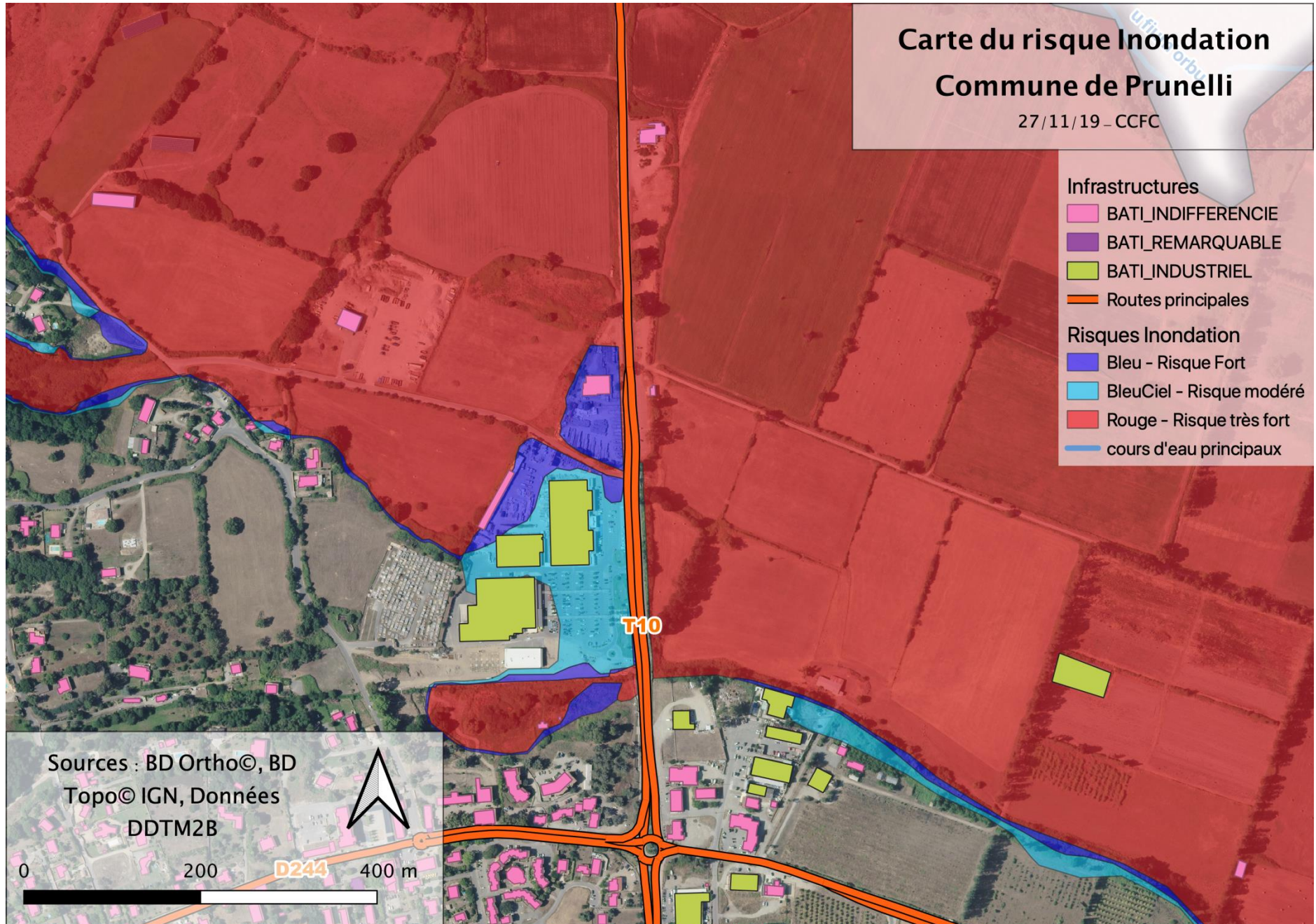
27/11/19 - CCFC

Infrastructures

- BATI_INDIFFERENCIE
- BATI_REMARQUABLE
- BATI_INDUSTRIEL
- Routes principales

Risques Inondation

- Bleu - Risque Fort
- BleuCiel - Risque modéré
- Rouge - Risque très fort
- cours d'eau principaux



Sources : BD Ortho©, BD
Topo© IGN, Données
DDTM2B

0 200 400 m

D244

Carte du risque Inondation Commune de Prunelli

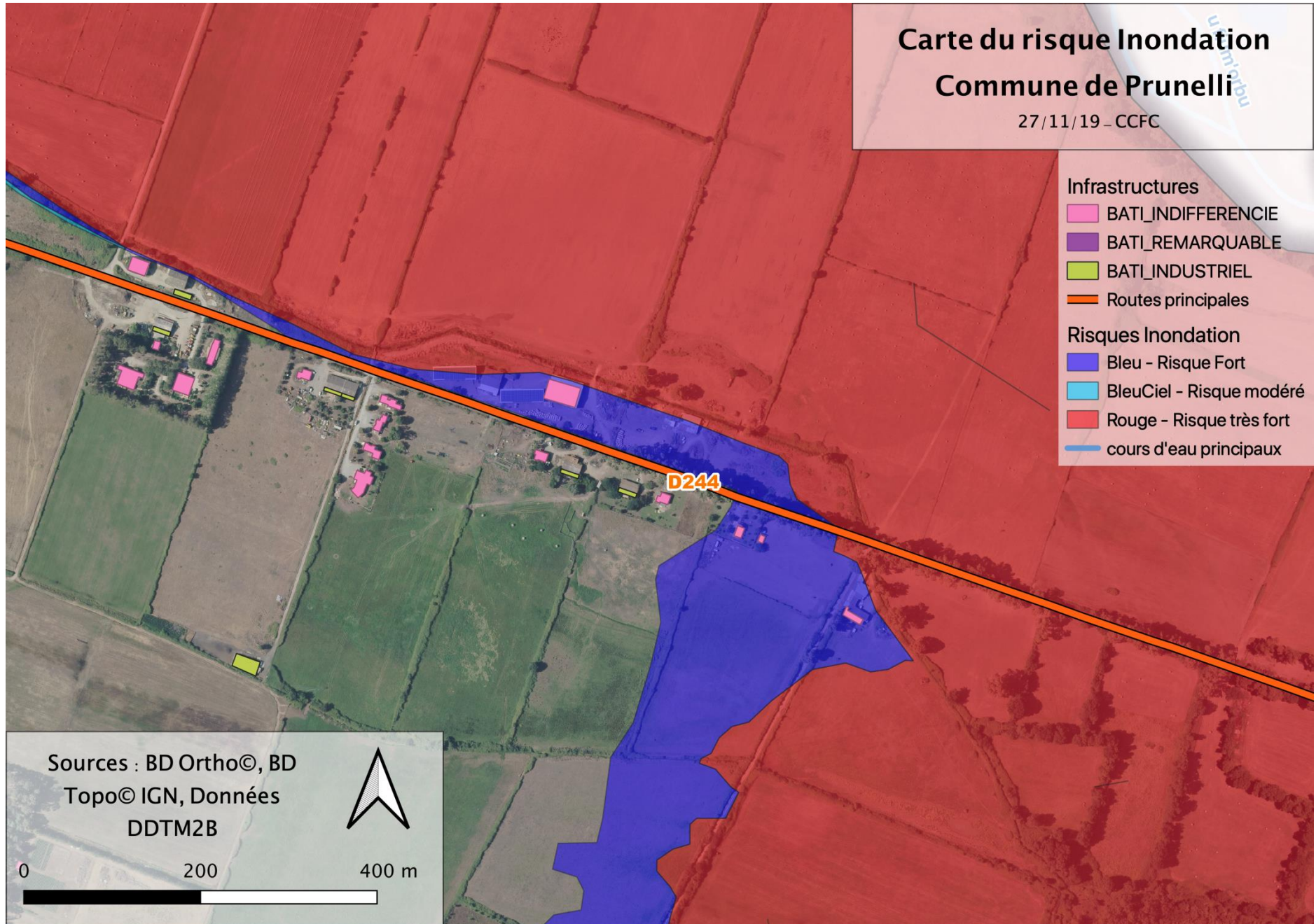
27/11/19 - CCFC

Infrastructures

- BATI_INDIFFERENCIE
- BATI_REMARQUABLE
- BATI_INDUSTRIEL
- Routes principales

Risques Inondation

- Bleu - Risque Fort
- BleuCiel - Risque modéré
- Rouge - Risque très fort
- cours d'eau principaux



Sources : BD Ortho©, BD
Topo© IGN, Données
DDTM2B

0 200 400 m

Carte du risque Inondation Commune de Prunelli

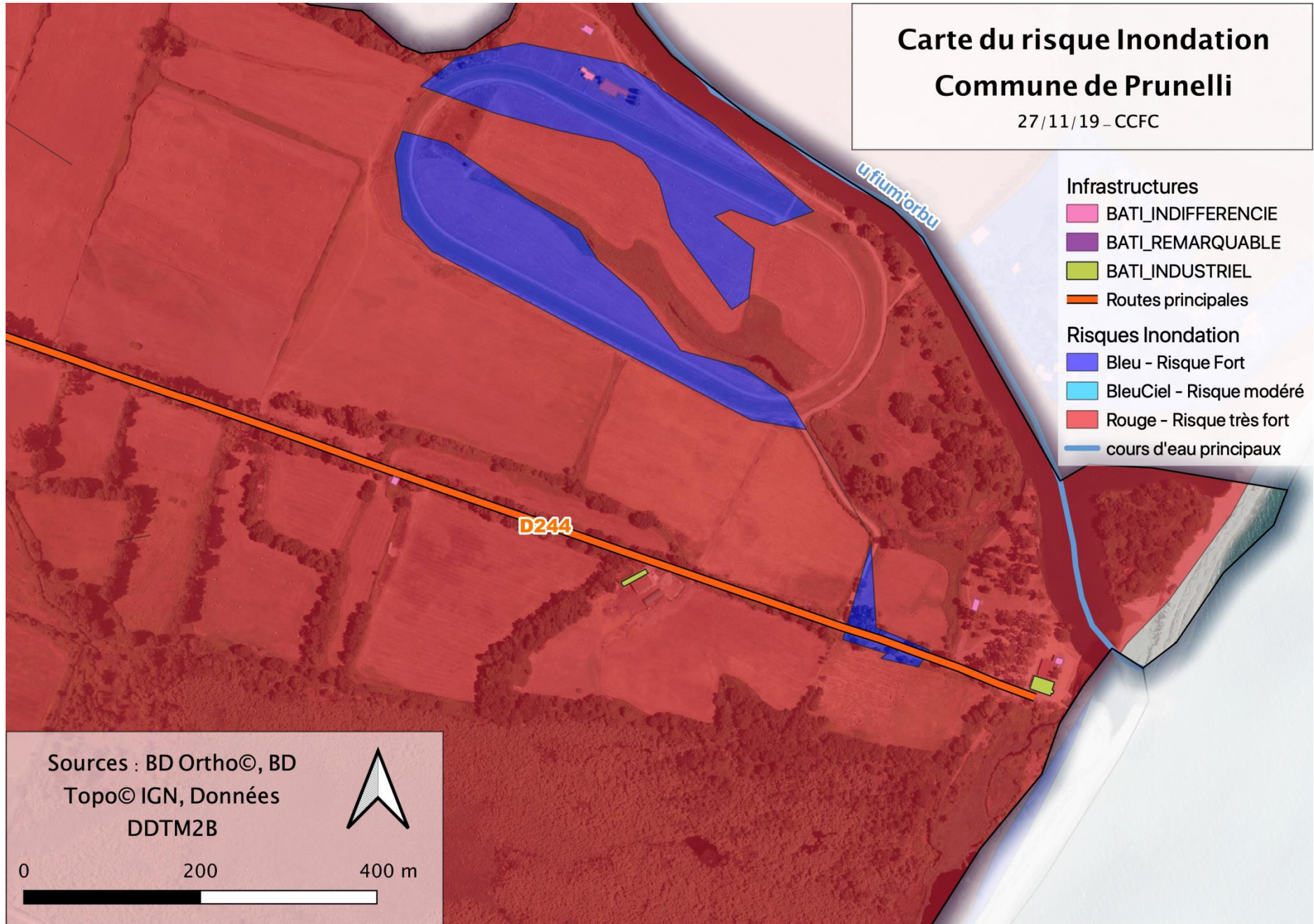
27/11/19 - CCFC

Infrastructures

- BATI_INDIFFERENCIE
- BATI_REMARQUABLE
- BATI_INDUSTRIEL
- Routes principales

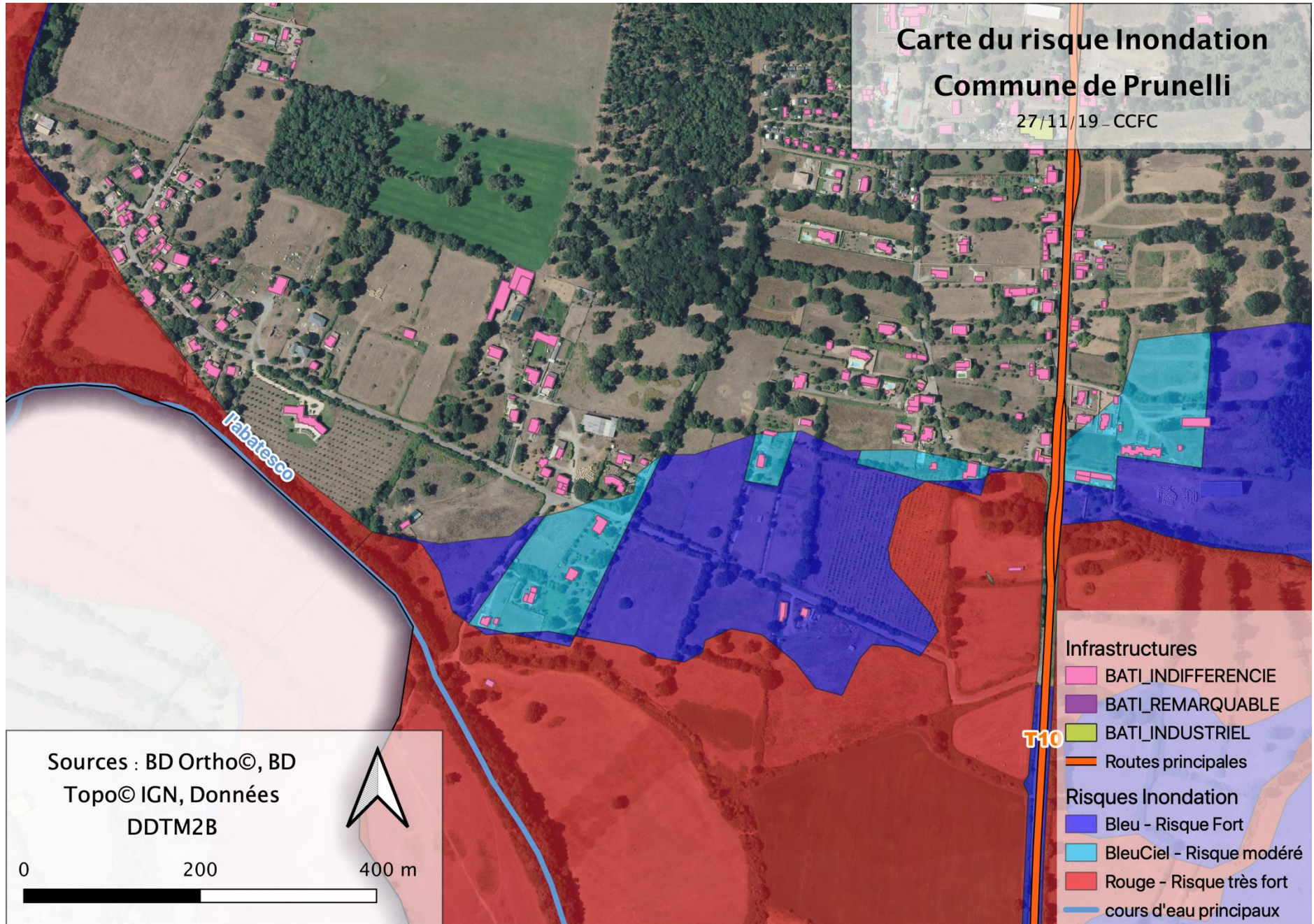
Risques Inondation

- Bleu - Risque Fort
- BleuCiel - Risque modéré
- Rouge - Risque très fort
- cours d'eau principaux

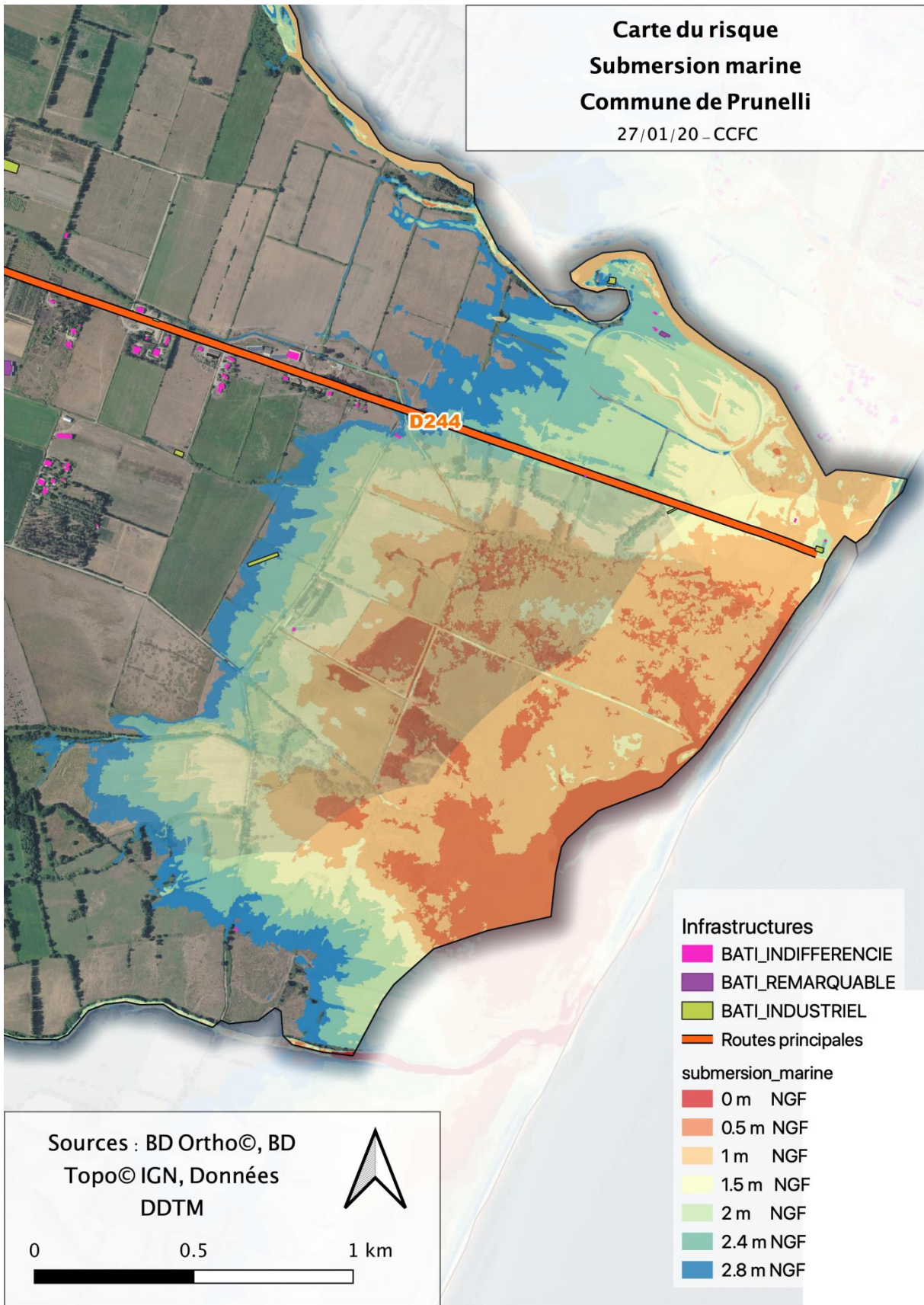


Carte du risque Inondation Commune de Prunelli

27/11/19 - CCFC



**Carte du risque
Submersion marine
Commune de Prunelli**
27/01/20 - CCFC



E-Conduite à tenir

Avant :

- Avant d'acheter un terrain ou de construire, renseignez-vous : le terrain est-il situé en zone inondable, est-il constructible, y-a-t 'il d'autres servitudes ?
- Consultez le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pendant :

Dès la mise en garde par les autorités municipales :

- Placez dans une première valise vos documents d'identités et bancaires, vos objets précieux, des vêtements de rechange.
- Dans une seconde valise placez draps et couvertures.
- Mettez les meubles, objets, matières, produits au sec par surélévation.
- Mettez les véhicules hors d'atteinte de l'eau.
- Si vous quittez votre habitation par vos propres moyens, placez un signe distinctif rouge sur votre porte d'entrée pour faciliter le travail des secours.

Après :

- Ventilez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Prenez des photos des dégâts.
- Déclarez les dégâts à votre compagnie d'assurance.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Les bons réflexes :



Fermez la porte,
les aérations pour
limiter l'entrée de l'eau



Montez à pied dans
les étages pour
attendre les secours



Coupez
l'électricité et
le gaz



Ecoutez France Bleu
ou France Info



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
les enseignants
s'occupent d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

IV. Risque feu de forêt

A- Définition

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), sub-forestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, etc.). Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant brûlé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris l'hiver. Le réchauffement climatique risque d'augmenter le risque et les puissances des incendies de forêts.

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe. On distingue trois types de feu. Ils peuvent se produire simultanément sur une même zone :

- **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible. Bien que peu virulent, ils peuvent être très destructeurs en s'attaquant aux systèmes souterrains des végétaux. Ils peuvent également couvrir en profondeur, ce qui rend plus difficile leur extinction complète ;
- **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide lorsqu'ils se développent librement et que les conditions de vent ou de relief y sont favorables (feux de pente) ;
- **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche. Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :
 - **un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères, etc.),
 - **un apport d'oxygène** : le dioxygène de l'air et le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
 - **une source de mise à feu** (flamme, étincelle, foudre, brandon, etc.) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.

C'est la continuité verticale et horizontale du couvert végétal qui va jouer un rôle majeur en favorisant la propagation du feu.

B-Conséquences et enjeux

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux en terme d'impact humain, économique, matériel et environnemental. Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers et plus rarement la population. Le mitage, qui correspond à une présence diffuse d'habitations en zones forestières (interface forêt/habitat), accroît la vulnérabilité des populations face à l'aléa feu de forêt. La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation. L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

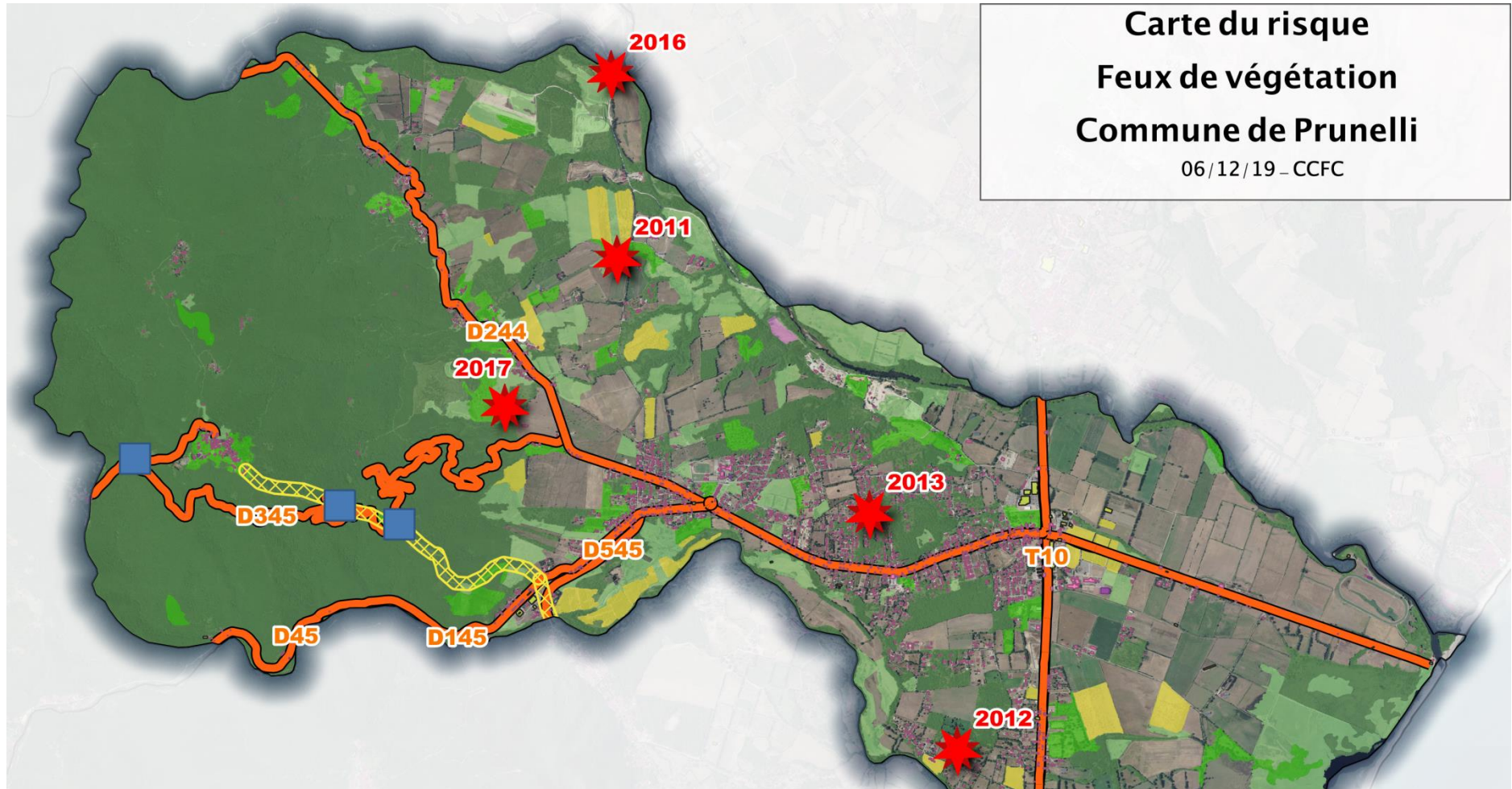
C-Situation locale

La commune de Prunelli-Di-Fiumorbo fait partie des 143 communes regroupées au sein du Parc Naturel Régional de Corse qui œuvre pour la préservation du patrimoine naturel de son territoire. Le village situé à 583 mètres d'altitude, est entouré de massif forestier avec de forts dénivelés, ce qui rend l'accessibilité difficile. De nombreux types de végétaux sont présents, dont de nombreux chênes et eucalyptus. La commune rencontre également des difficultés relatives à l'application du débroussaillage réglementaire (50 m autour des habitations). De plus l'exploitation agricole du territoire favorise le développement de la biomasse combustible.

D- Cartographie

Carte du risque Feux de végétation Commune de Prunelli

06/12/19 - CCFC



Ouvrages DFCI

 Hélicoptère

 Débroussaillage

Points d'eau

 Aspiration


 Citerne

Piste DFCI

forêt

 Forêt fermée

 Forêt ouverte

 Herbe

 Lande

 Verger

Infrastructures

 BATI_INDIFFERENCIE

 BATI_REMARQUABLE

 BATI_INDUSTRIEL

 Routes principales

 Départ de feu

Sources : BD Ortho©, BD Topo©,
BD Forêt© - IGN, Données
Prométhée et BD DFCI

0 1.5 3 km



E-Conduite à tenir

Avant :

- Informez-vous sur les risques encourus et sur les consignes de sauvegarde.
- Consultez le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Débroussailliez tous les ans 50 mètres autour de votre habitation avant le 15 Avril et aussi régulièrement que nécessaire pendant la période estivale.
- Prévoyez des moyens de lutte.
- Repérez les chemins d'évacuation et faites-les connaître aux personnes que vous hébergez.

Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, composez le 18 ou 112 depuis un téléphone portable pour informer les pompiers.
- Si vous quittez votre habitation par vos propres moyens, placez un signe distinctif rouge sur votre porte d'entrée pour faciliter le travail des secours.
- Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible.
- Dans un bâtiment :
 - o Fermez et arrosez portes et fenêtres,
 - o Occultez les aérations avec des linges humides,
 - o Rentez les tuyaux d'arrosage,
 - o Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue des flammes,
 - o Enlevez les éléments combustibles.

Après :

- Prenez des photos des dégâts.
- Déclarez les dégâts à votre compagnie d'assurance.

Les bons réflexes :



Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux pompiers



Enfermez-vous dans un bâtiment solide et bien protégé : c'est le meilleur abri car le passage du feu ne dure pas très longtemps



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Fermez les volets pour éviter de provoquer des appels d'air



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne vous approchez pas des flammes

V. Risque mouvement de terrain

A- Définition

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs dizaines km/h pour les chutes de blocs).

B-Conséquence et enjeux

Les effets du retrait gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique.

Les variations de la teneur en eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.

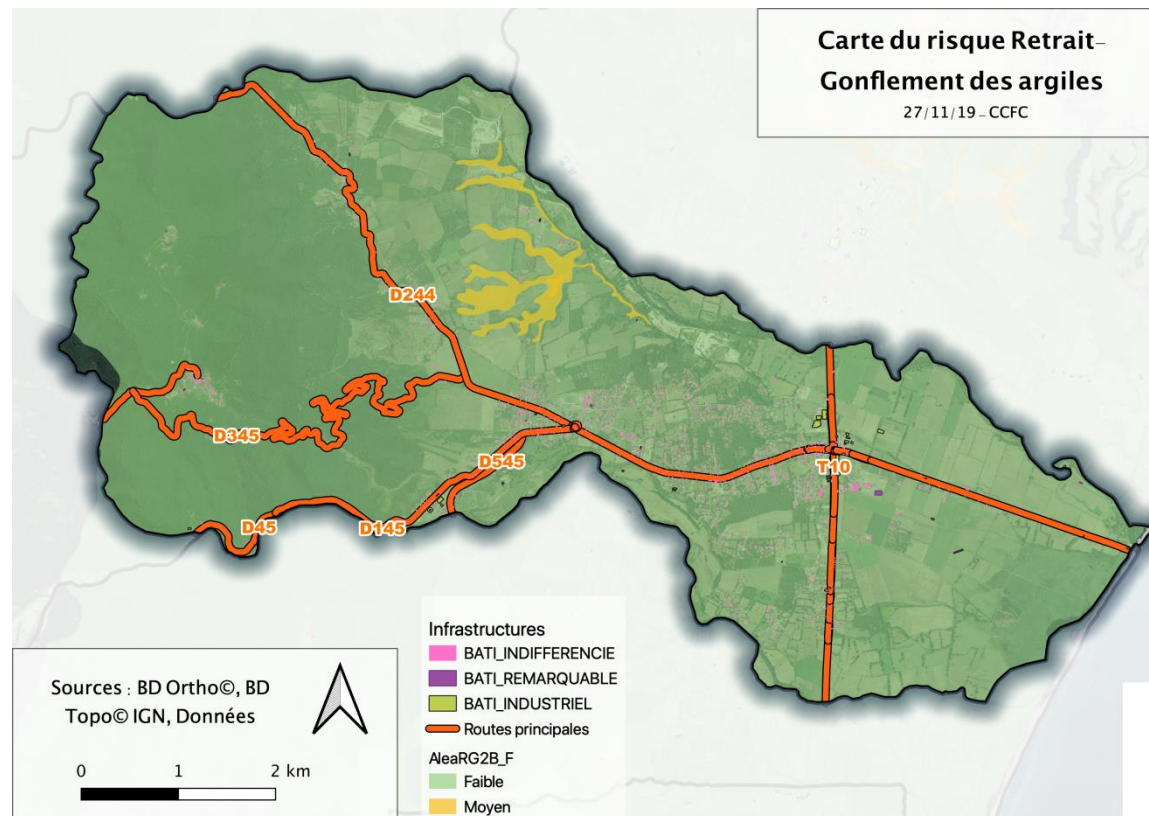


Figure 3 : Conséquence des gonflements et rétractations sur une habitation

C-Situation locale

La commune est concernée par ce risque à un niveau moyen. La commune présente des sols contenant de l'argile. Du fait de la vétusté de certains bâtiments, les gonflements et rétractation des sols pourraient fragiliser les infrastructures, ce qui est déjà le cas au village où certains bâtiments présentent des fissures.

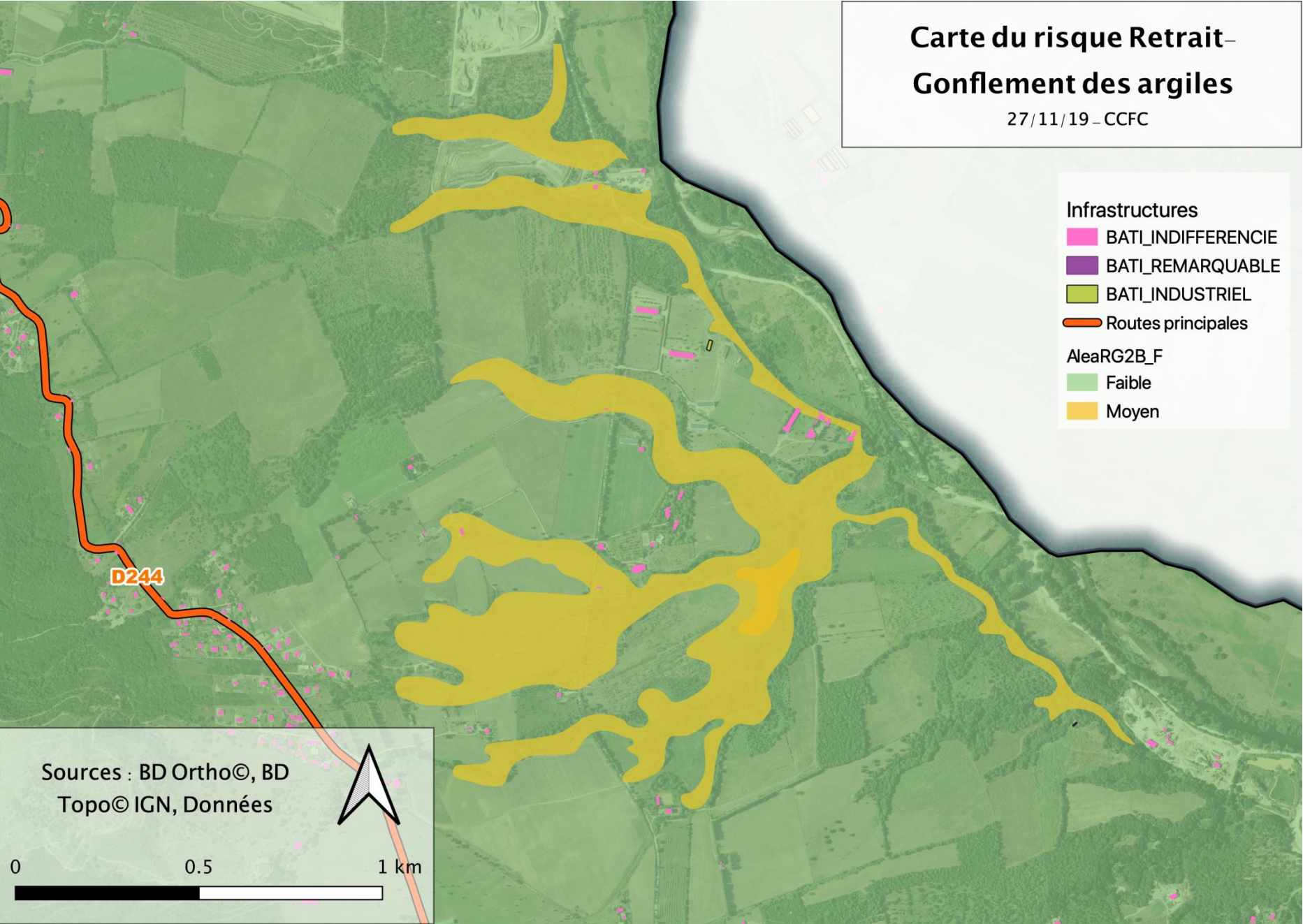
D- Cartographie



Carte du risque Retrait-Gonflement des argiles

27/11/19 - CCFC

- Infrastructures
- BATI_INDIFFERENCIE
 - BATI_REMARQUABLE
 - BATI_INDUSTRIEL
 - Routes principales
- AleaRG2B_F
- Faible
 - Moyen



Sources : BD Ortho©, BD Topo© IGN, Données

0 0.5 1 km

E-Conduite à tenir

Avant :

- Informez-vous sur les risques encourus, sur les consignes de sauvegarde et sur les précautions à prendre pour les travaux de terrassement à l'aplomb d'anciennes cavités souterraines.
- Consultez le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Surveillez les murs et les murets pour détecter l'apparition de fissures et de tassements.

Pendant :

En cas d'éboulement :

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas.
- Gagnez un point en hauteur.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Si vous êtes dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide.

En cas d'effondrement du sol :

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.
- Eloignez-vous de la zone dangereuse.
- Rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités.

Après :

- Évaluez les dégâts et les dangers puis en informer la mairie.
- Prenez des photos des dégâts.
- Déclarez les dégâts à votre compagnie d'assurance.

Les bons réflexes :

A L'INTERIEUR



Abritez-vous sous un meuble solide

A L'EXTERIEUR



Rentrez rapidement dans le bâtiment en
dur le plus proche

A L'INTERIEUR



Fermez le gaz et l'électricité

A L'EXTERIEUR



Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur

VI. Risque tempête

A- Définition

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Les tempêtes peuvent se traduire par :

- **Des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression est élevé.
- **Des pluies** potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.
- **Des vagues** : la hauteur des vagues dépend de la vitesse du vent et de la durée de son action. Sur la côte, ces vagues peuvent être modifiées par le profil du fond marin, les courants de marée, la topographie du rivage. Un vent établi soufflant à 130 km/h peut entraîner la formation de vagues déferlantes d'une hauteur de 15 m avec des risques de submersion marine.

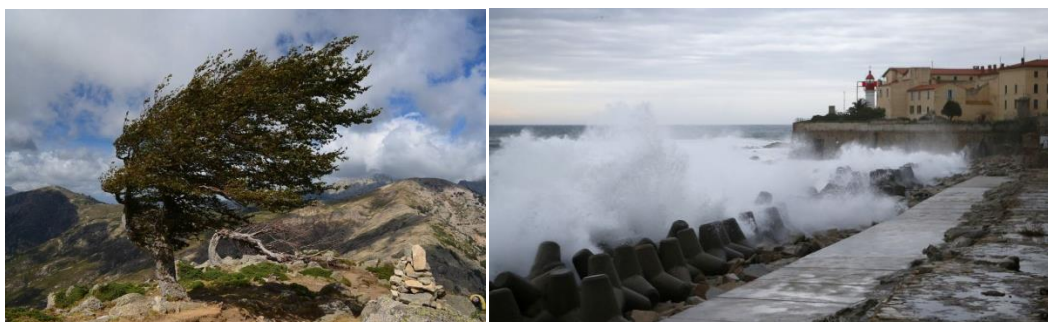


Figure 4 : vent violent et vagues importantes (sources : France Bleu)

B-Conséquences

D'une façon générale, du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies, vagues) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement.

Les conséquences humaines : il s'agit de personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences du phénomène, le risque pouvant aller de la blessure légère au décès. Au nombre des victimes corporelles, souvent important, s'ajoute un nombre de sans-abri potentiellement considérable compte tenu des dégâts pouvant être portés aux constructions. On notera que, dans de nombreux cas, un comportement imprudent et/ou inconscient est à l'origine des décès à déplorer : un « promeneur » en bord de mer, une personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou en véhicule, pour aller à son travail ou chercher son enfant à l'école, un homme qui monte sur son toit pour redresser son antenne TV ou remettre des tuiles, etc. Les causes de décès ou de blessures les plus fréquentes sont notamment les impacts par des objets divers projetés par le vent, les chutes d'arbres (sur un véhicule, une habitation), les décès dus aux inondations ou aux glissements de terrain, etc.

Les conséquences économiques : les destructions ou dommages portés aux édifices privés ou publics, au patrimoine, aux infrastructures industrielles ou de transport, ainsi que l'interruption des trafics (routier, ferroviaire, aérien) peuvent se traduire par des coûts, des pertes ou des perturbations d'activités importants. Par ailleurs, les réseaux d'eau, téléphonique et électrique subissent à chaque tempête, à des degrés divers, des dommages à l'origine d'une paralysie temporaire de la vie économique. Enfin, le milieu agricole paye régulièrement un lourd tribut aux tempêtes, du fait des pertes de revenus résultant des dommages au bétail, aux élevages et aux cultures.

Les conséquences environnementales : parmi les atteintes portées à l'environnement (faune, flore, milieu terrestre et aquatique), on peut distinguer celles portées par effet direct des tempêtes (destruction de forêts par les vents, dommages résultant des inondations, etc.) et celles portées par effet indirect des tempêtes (pollution du littoral plus ou moins grave et étendue consécutive à un naufrage, pollution à l'intérieur des terres suite aux dégâts portés aux infrastructures de transport, etc.).

Il est impératif de se tenir au courant des prévisions météorologiques via des structures tel que Météo France.

VII. Risque sismique

A- Définition

Un séisme est provoqué par le déplacement brutal des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la ou des failles ayant joué(s).

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- **Son épicentre** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : intrinsèque à un séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité** : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions, etc.).
- **La fréquence et la durée des vibrations** : ces 2 paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- **La faille activée** (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des tsunamis (série de vagues provoquée par un rapide mouvement d'un grand volume d'eau, généralement dû à un séisme, pouvant se propager à travers un océan entier et frapper des côtes situées à des milliers de kilomètres de l'épicentre de manière dévastatrice).

B-Conséquences et enjeux

D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

Les conséquences sur l'homme : le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes induits (mouvements de terrain, tsunamis, etc.). De plus, les effets directs comme les phénomènes induits peuvent conduire à des incendies ou explosions, provoquant un nombre important de victimes indirectes. Outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver, suite à un séisme, sans abri et déplacées.

Les conséquences économiques : si les impacts sociaux, psychologiques et politiques d'une possible catastrophe sismique en France sont difficiles à mesurer, les enjeux économiques, locaux et nationaux, peuvent, en revanche, être appréhendés. Un séisme et ses éventuels phénomènes induits peuvent engendrer la destruction ou l'endommagement des habitations, des outils de production (usines, bâtiments d'entreprises, etc.), des ouvrages de transport (ponts, routes, voies ferrées, etc.), des réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, du patrimoine, causant des pertes matérielles directes et des perturbations importantes de l'activité économique.

Les conséquences environnementales : un séisme peut engendrer des pollutions importantes des milieux naturels liées à la rupture d'équipements industriels (stockage d'hydrocarbures déversés en mer, stations d'épuration détruites...). Par ailleurs, un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage (décrochements, apparition ou tarissement de sources, glissements pouvant barrer une vallée...). Ces modifications sont généralement modérées, mais peuvent dans des cas extrêmes causer un changement total de paysage.

C-Situation locale

La commune est recensée en zonage sismique très faible. L'activité sismique, bien que faible dans son intensité, est permanente. En Corse, les séismes les plus récents sont localisés au voisinage de la plaine orientale mais en 1963 sur presque toute l'île, ont été ressentis les effets d'un tremblement de terre.

D- Conduite à tenir

Avant :

- Informez-vous sur les risques encourus et sur les consignes de sauvegarde.
- Privilégiez les constructions parasismiques.

Pendant :

- Restez où vous êtes.
- A l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous un meuble. Eloignez-vous des fenêtres.
- A l'extérieur : ne restez pas sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.
- En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions ou des lignes électriques. Restez dans votre voiture jusqu'à la fin des secousses.

Après :

- Méfiez-vous des répliques.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée dans leur établissement.
- Vérifiez l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités.
- Si vous êtes bloqués sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée : table, poutre, canalisation...
- Prenez des photos des dégâts.
- Déclarez les dégâts à votre compagnie d'assurance.

Les bons réflexes :



Pendant le séisme, abritez-vous sous un meuble.



Eloignez-vous des bâtiments pour vous protéger des chutes d'objets



Après le séisme, coupez l'électricité et le gaz



Evacuez les bâtiments, n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

VIII. Risque lié à l'amiante environnemental

A- Définition

On entend par risque amiante environnemental, le risque d'exposition environnementale à la pollution de l'air extérieur ou intérieur par des fibres d'amiante, à l'exclusion des expositions professionnelles liées à un travail au contact de matériaux contenant de l'amiante. L'amiante est une substance minérale naturelle qui correspond à des silicates fibreux exploités autrefois pour leurs propriétés thermomécaniques.

Ces silicates appartiennent à 2 groupes d'espèces minéralogiques, les serpentines et les amphiboles.

L'amiante présent dans l'environnement peut avoir plusieurs origines :

- Un site géologique où des roches amiantifères qui affleurent peuvent libérer des fibres dans l'air soit par érosion éolienne, soit par des actions humaines (travaux de bâtiments, travaux publics, activités de loisirs).
- Une zone polluée du fait d'opérations de démolition d'installations contenant de l'amiante, du fait de la proximité de mines ou d'usines ayant transformé ou exploité de l'amiante.
- La dégradation de bâtiments qui contenaient de l'amiante, soit par le vieillissement (friches industrielles), soit du fait d'interventions : on parle alors d'exposition intramurale.

Le 1er janvier 1997, à la suite de nombreuses études prouvant les dangers de l'amiante sur la santé (classé comme cancérigène certain par le Centre International de Recherche sur le Cancer, CIRC depuis 1977), l'utilisation de l'amiante a été interdite en France. Depuis cette interdiction générale, des décrets et arrêtés ont été pris pour protéger les travailleurs et le public des risques sanitaires induits par l'amiante déjà en place, principalement dans les bâtiments.

Les roches contenant de l'amiante ne peuvent pas émettre de fibres lorsqu'elles sont recouvertes par la végétation. En revanche, elles présentent un risque lorsqu'elles sont mises à nues par l'action de l'homme (ouverture de carrières, création de nouvelles voies de circulation, élargissement d'anciennes chaussées, déforestation) ou par des phénomènes naturels (feux de maquis, glissements de terrain, ect.), les fibres étant alors susceptibles d'être libérées (érosion, vent).

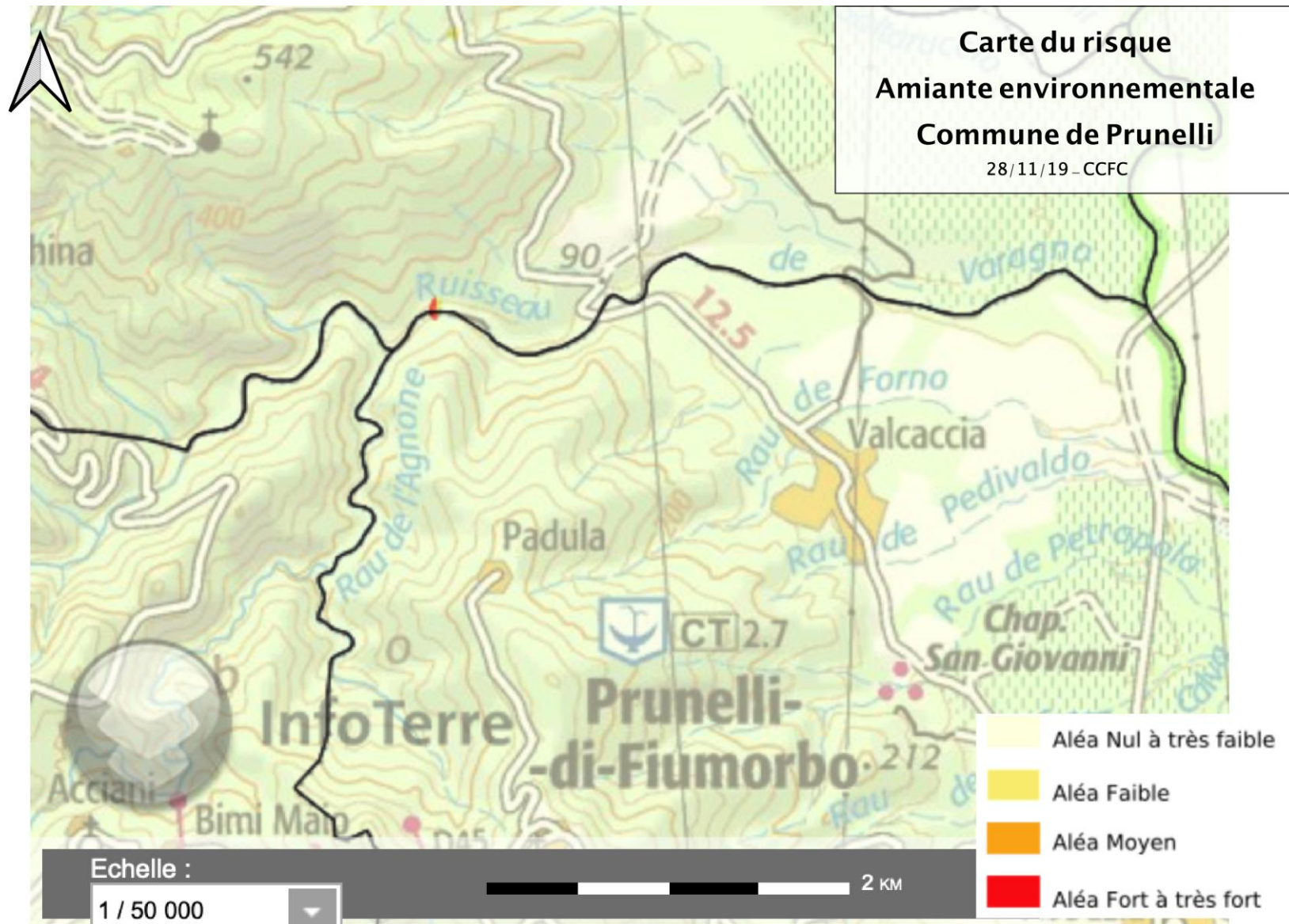
B-Conséquences et enjeux

L'amianté environnemental présente des risques pour la santé humaine, les maladies liées à l'amianté sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amianté sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Mais la capacité des fibres à induire des effets fibrogènes et cancérogènes semble dépendre de leurs caractéristiques individuelles, dont la taille, leurs caractéristiques de surface et leur bio persistance. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps après le début de l'exposition à l'amianté : 20 à 40 années sont des délais fréquemment observés. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amianté. Il s'agit de plaques pleurales (fibrose de la plèvre), d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants. Dans le cas d'empoussièremment important, habituellement d'origine professionnelle, l'amianté peut provoquer une fibrose pulmonaire (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle.

C-Situation locale

La commune est située à proximité de Ghisoni où de nombreuses roches amiantées sont à la surface. Par les moyens naturels (vent, érosion, etc.) de nombreuses particules d'amianté peuvent atteindre la commune. Néanmoins, ce risque reste mineur sur la commune, si ce n'est quelques bâtiments communaux notamment le bâtiment dit de l'ancien collège.

D- Cartographie



IX. Risque de rupture de barrage

A- Définition

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies, etc.

On distingue deux types de barrages selon leur principe de stabilité :

- **le barrage poids**, résistant à la poussée de l'eau par son seul poids. De profil triangulaire, il peut être en remblais (matériaux meubles ou semi-rigides) ou en béton
- **le barrage voûte** dans lequel la plus grande partie de la poussée de l'eau est reportée sur les rives par des effets d'arc. De courbure convexe tournée vers l'amont, il est constitué exclusivement de béton. Un barrage béton est découpé en plusieurs tranches verticales, appelées plots.

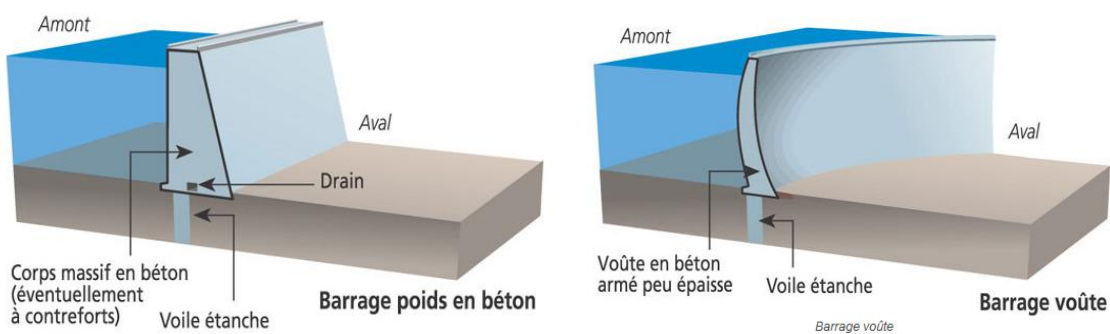


Figure 5 : illustration barrage poids et barrage voûte

B-Conséquences et enjeux

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- **Techniques** : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations
- **Naturelles** : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage)
- **Humaines** : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage.

Ainsi, la rupture peut être :

- **Progressive** dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de " renard ")
- **Brutale** dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Les enjeux sont de trois ordres : humains, économiques et environnementaux. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée, peuvent occasionner des dommages considérables :

- **Sur les hommes** : noyade, ensevelissement, personnes blessées, isolées ou déplacées.
- **Sur les biens** : destructions et détériorations aux habitations, aux entreprises, aux ouvrages (ponts, routes, etc.), au bétail, aux cultures ; paralysie des services publics, etc.
- **Sur l'environnement** : endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris, etc., voire accidents technologiques, dus à l'implantation d'industries dans la vallée (déchets toxiques, explosions par réaction avec l'eau, etc.).

E-Conduite à tenir

Avant :

- Renseignez-vous sur les risques de submersion avant d'acheter un terrain.

Pendant :

- Gagnez immédiatement les hauteurs.
- Montez à pied dans les étages.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Après :

- Ventilez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Prenez des photos des dégâts.
- Déclarez les dégâts à votre compagnie d'assurance.

Les bons réflexes :



Montez immédiatement à pied dans les étages



Gagnez immédiatement les hauteurs



**Ecoutez France Bleue
France Inter ou France
Info**

X. Risque transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

A- Définition

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation. Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.

On peut observer plusieurs types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite sur une citerne ou un colis contenant des marchandises dangereuses une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. Compte-tenu du fait que 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants, ce type d'accident est le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.
- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

- **un risque pour la santé** : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé par contact cutané ou par ingestion (matières corrosives, matières toxiques...). Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).
- **une pollution des sols ou une pollution aquatique** : peut survenir suite à une fuite du chargement. En effet, certaines matières dangereuses présentent un danger pour l'environnement au-delà d'autres caractéristiques physico-chimiques (inflammabilité, corrosivité, etc.).

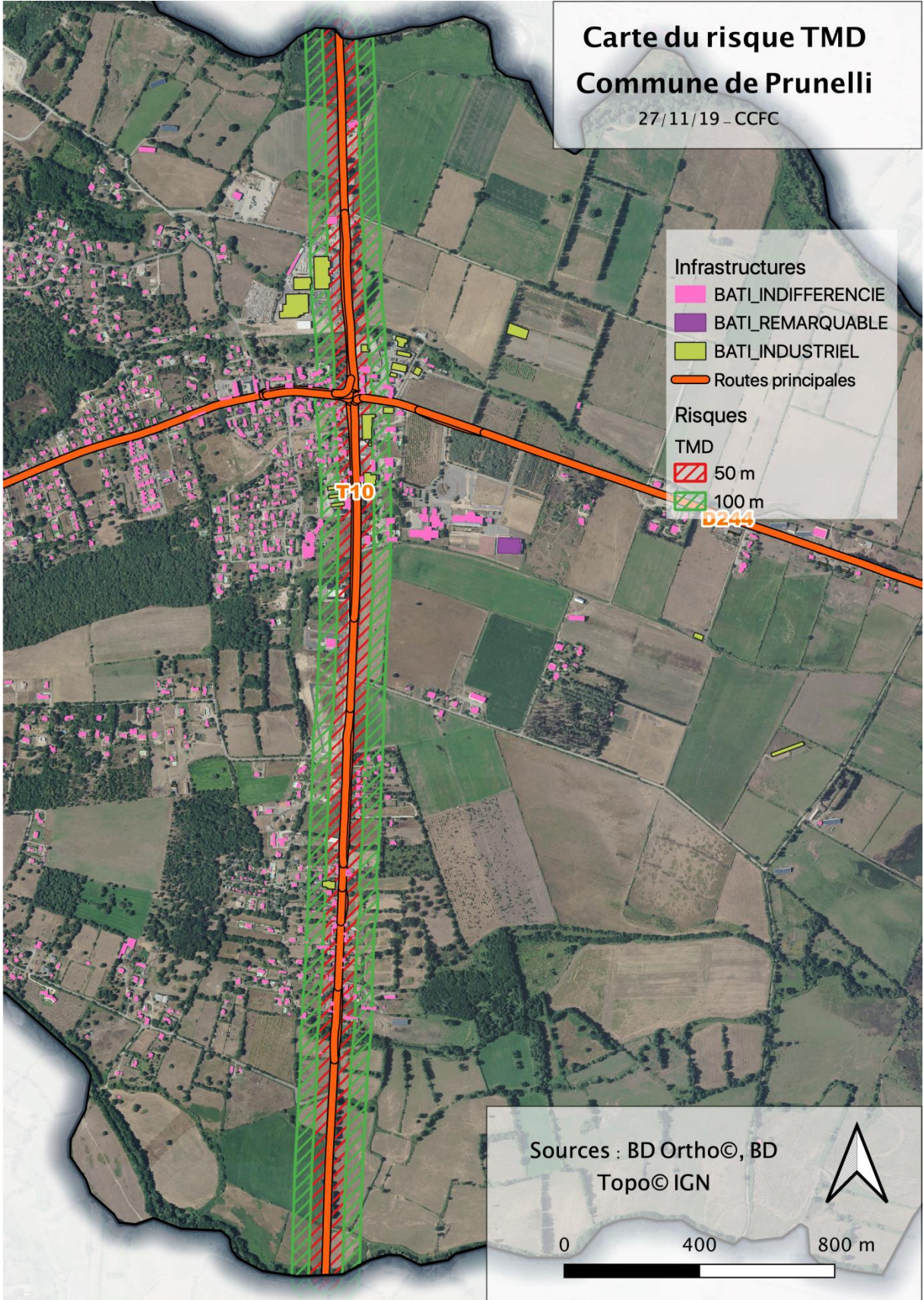
B-Conséquences et enjeux

Hormis dans les cas très rares, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées :

- **les conséquences humaines** : il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Le risque pour ces personnes peut aller de la blessure légère au décès.
- **les conséquences économiques** : les conséquences d'un accident de TMD peuvent mettre à mal l'outil économique d'une zone. Les entreprises voisines du lieu de l'accident, les routes, les réseaux d'eau, téléphonique, électrique, les voies de chemin de fer, le patrimoine, etc. peuvent être détruits ou gravement endommagés. Ce type d'accident peut entraîner des coûts élevés, liés aux fermetures d'axes de circulation ou à leur remise en état.
- **les conséquences environnementales** : un accident de TMD a en général des atteintes limitées sur les écosystèmes (la faune et la flore n'étant détruites que dans le périmètre de l'accident), hormis dans le cas où le milieu aquatique serait directement touché (par exemple en cas de déversement dans un cours d'eau). Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un « effet différé ».

Carte du risque TMD Commune de Prunelli

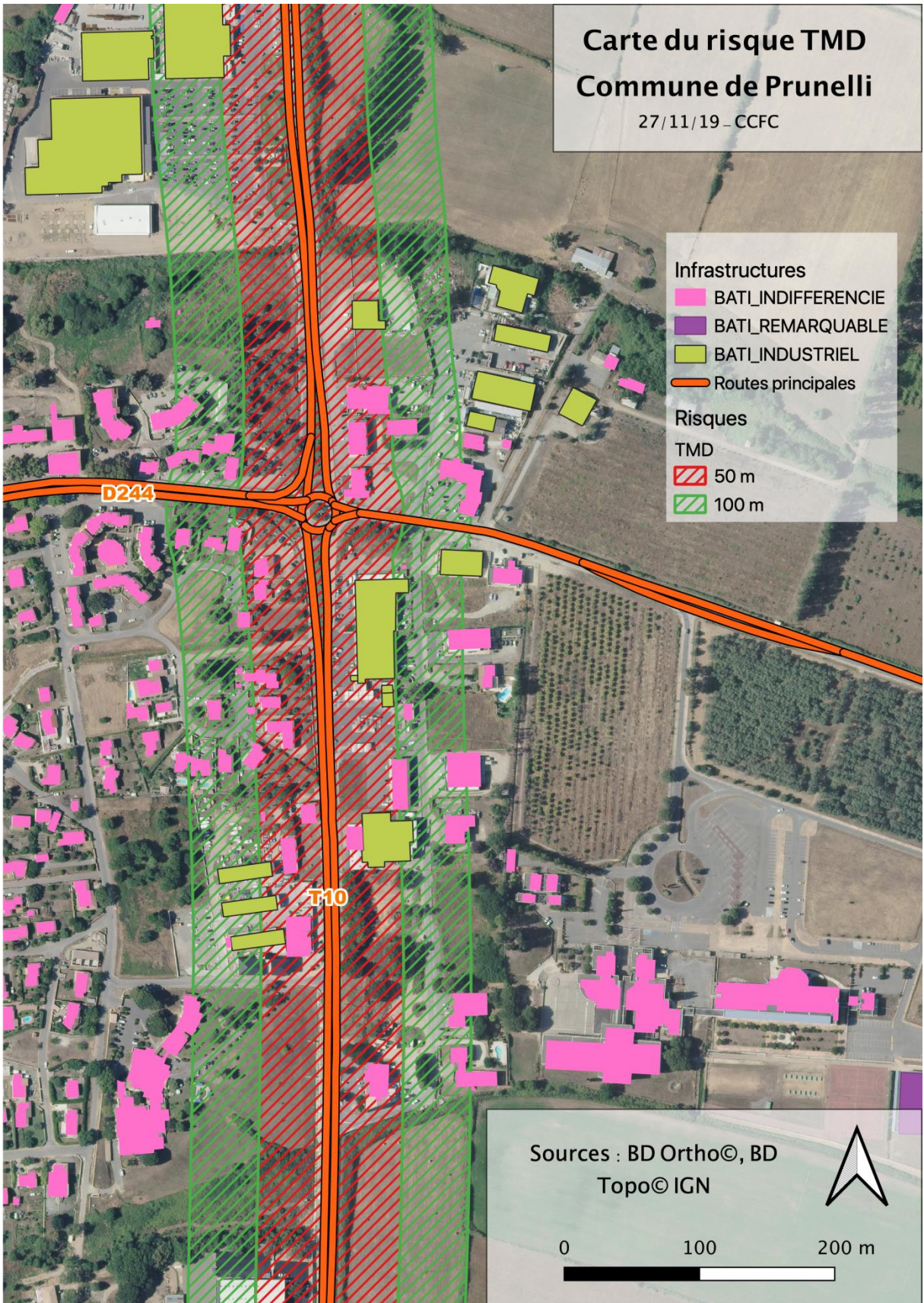
27/11/19 - CCFC



Carte du risque TMD Commune de Prunelli

27/11/19 - CCFC

- Infrastructures**
- BAT_INDIFERENCIE
 - BAT_REMARQUABLE
 - BAT_INDUSTRIEL
 - Routes principales
- Risques**
- TMD
- 50 m
 - 100 m





E-Conduite à tenir

Avant :

- Apprenez à reconnaître les panneaux et les pictogrammes de matières et produits transportés (sur le camion u rectangle orange à l'avant et à l'arrière).

Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un accident, appelez le 18 ou le 112 depuis un téléphone portable.
- Dans votre message d'alerte précisez si possible :
 - o le lieu exact de l'accident,
 - o le moyen de transport,
 - o la présence ou non de victimes,
 - o la présence ou non de panneaux oranges,
 - o la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...).
- Protégez les lieux du sinistre d'un sur-accident.
- Demandez à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner.
- En cas de fuite de produits :
 - o ne pas toucher ni entrer en contact avec le produit,
 - o quitter la zone d'accident,
 - o rejoindre le bâtiment le plus proche.

Les bons réflexes :



Enfermez-vous dans un bâtiment pour éviter de respirer des produits toxiques



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ne fumez pas, éteignez toute flamme pour éviter les explosions



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

XI. Risque pollution marine

A- Définition

La pollution marine consiste en la présence de déchets dans les mers, ou bien résulte du rejet dans l'environnement par les activités humaines de quantités excessives de produits physiques ou chimiques toxiques, ou de déchets abandonnés par l'homme.

La notion de « pollution marine » englobe celle de pollution de l'eau, mais aussi celle des sédiments marins, et plus généralement toutes les atteintes aux écosystèmes marins causées par des rejets de substances nuisibles par leur impacts, quelles que soient leur nature ou quantité.

Le risque de pollution marine accidentelle est un risque non négligeable en raison du trafic maritime important en mer Méditerranée (en effet 20 à 25 % du trafic mondial d'hydrocarbure y transite).

Ce risque est géré par un plan ORSEC, en effet, en cas de pollution d'hydrocarbures de grande ampleur, suite par exemple à un accident/avarie maritime, terrestre ou aérien, le dispositif POLMAR peut être déclenché sous responsabilité du préfet maritime et autorité du Premier ministre. Si nécessaire, la lutte peut également être engagée sur le littoral avec des moyens terrestres par le biais du plan ORSEC POLMAR TERRE. Ce volet est confié aux préfets des départements impactés.

Cependant le maire conserve son devoir de sauvegarde de sa population et de ses biens.



Figure 7 : épave du Niagara, plage de Calzarellu, source Stéphane Le Gallais

B-Conséquences et enjeux

La pollution marine a de multiples conséquences sur la santé humaine, et sur les écosystèmes. Différents polluants s'accumulent dans les organismes marins, pouvant poser des problèmes de santé aux populations qui en consomment. De plus, les déchets marins peuvent servir d'habitat pour des communautés microbiennes et agir comme vecteur de maladies. Les déchets marins peuvent provoquer des dommages physiques ou par ingestion chez les organismes marins. Les événements de prolifération des algues qui y sont associés peuvent être source d'empoisonnement et de cancer chez l'humain. De plus cela impacte les activités maritimes et le tourisme.

C-Situation locale

La commune se situe en bord de mer, avec des activités (tourisme, restauration) sur sa rive.

D- Conduite à tenir

Ne pas s'exposer à la substance.

Prévenir immédiatement les autorités.

Se présenter à la préfecture pour faire partie des bénévoles en cas d'action sur la terre.

XII. Risque lié à une atteinte au réseau d'eau potable

A- Définition

Le réseau d'alimentation en eau potable est un élément déterminant pour les habitants. Mais ce dernier peut être exposé aux risques suivant :

- Interruption de la distribution d'eau due à une baisse importante de la quantité d'eau ;
- Pollution accidentelle (contamination bactérienne, déversement de produits toxiques) ;
- Acte de malveillance ;
- Conditions climatiques extrêmes (sécheresse, crue).

B-Conséquences et enjeux

Les enjeux sont humains et environnementaux :

- Intoxication alimentaire
- Maladies pouvant être graves chez l'homme (choléra par exemple)
- Intoxication de la faune et la flore

C-Situation locale

Le point de captage de l'eau courante se situe en dessous du centre d'enfouissement des déchets. Cette particularité pourrait nuire à la qualité de l'eau potable, notamment lors de forte pluies.

D- Conduite à tenir

Avant :

Si vous buvez l'eau du robinet, prévoyez un stock d'eau en bouteille en cas d'interruption d'eau par les canalisations.

Pendant :

- Respectez les consignes données par les pouvoirs publics ;
- Par précaution ne buvez pas l'eau du robinet

Après :

- Consommez l'eau du robinet uniquement après accord des autorités ;
- Laissez couler l'eau quelques minutes avant de consommer l'eau.

XIII. Risque tsunami

A- Définition

Un tsunami se crée lorsqu'une grande masse d'eau est déplacée. Les tsunamis sont quasi exclusivement d'origine géologique contrairement aux submersions marines qui sont la conséquence d'éléments météorologiques. Le tsunami se manifeste par une série de vagues pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut. La plus grosse vague est rarement la première, mais plutôt l'une des vagues suivantes qui, outre sa propre énergie potentielle, récupère l'énergie d'une vague qui s'est déjà brisée et retourne vers la mer. L'espacement dans le temps (entre 20 et 40 minutes) de ces vagues les rend particulièrement dangereuses car les populations qui ont échappé à la première vague pensent souvent que la catastrophe est terminée et se rendent près des rivages pour constater les dégâts et porter secours. Contrairement aux vagues de tempêtes, les tsunamis déplacent d'importants volumes d'eau. Ce déplacement est particulièrement destructeur une fois qu'il touche la côte car il véhicule de nombreux débris (mobilier, morceaux de bâtiments, voitures, etc.).

B-Conséquences et enjeux

Les enjeux sont les mêmes que pour les inondations. Néanmoins, les conséquences peuvent être plus nombreuses, car la force de l'eau détruit tout sur son passage. Détruisant ainsi les infrastructures routières, d'électricité, d'eau etc.

C-Situation locale

La commune se situe en bord de mer. Mais la ville se trouve à 4 kilomètres des plages. De ce fait très peu d'habitations peuvent être impactées par un tsunami, car avec la distance la force de l'eau diminue. Ainsi le risque est faible pour la commune car les enjeux sont faibles (seulement quelques habitations, et aucune en bord de mer).

D- Conduites tenir

Avant :

Préparez-vous si :

- Vous constatez une baisse importante du niveau de la mer, qui se retire et découvre la plage sur une distance inhabituellement longue ou si vous entendez un grondement.

Fuyez-vous mettre à l'abri dans une zone en hauteur.

Pendant :

- Restez à l'écoute des autorités ;
- Eloignez-vous le plus loin possible des côtes ;
- Emportez avec vous des équipements de première nécessité ;
- Grimpez sur le toit de votre habitation si vous ne pouvez pas fuir ;
- Ne prenez pas la mer ;
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.

Après :

- Restez à l'écoute des autorités ;
- Vérifiez l'état de votre habitation avant d'y pénétrer.

XIV. Table des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : illustration d'un risque majeur, source Oree.org..... | 3 |
| Figure 2: Inondation du 28/09/1992 – Trombes d'eau sur la plaine orientale (source : Nice-Matin, DREAL)..... | 7 |
| Figure 3 : Conséquence des gonflements et rétractations sur une habitation..... | 19 |
| Figure 4 : vent violent et vagues importantes (sources : France Bleu) | 23 |
| Figure 5 : illustration barrage poids et barrage voute..... | 31 |
| Figure 6 : barrage de Sampolo (source EDF)..... | 33 |
| Figure 7 : épave du Niagara, plage de Calzarellu, source Stéphan Le Gallais..... | 42 |